L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 4 MAI 1852.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE.
N° 83, RUE DE CHARTRES,
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 4 MAI.

POUR PRESIDENT:
MILLARD FILLMORE.
POUR VICE PRESIDENT:
JOHN J. CRITTENDEN.

Programme Whig.

Le programme de l'assemblée générale de l'état, tenue à Baltimore, le 21 avril, pour la nomination des candidats à la présidence et à la vice-présidence, est ainsi conçu:

1° Le parti whig ne reconnaît d'autre base de principes que la constitution des Etats-Unis, et il ne demande pas d'autre profession de foi de la part de ceux qui sollicitent son suffrage.

2° Le parti whig, fidèle à ses principes, ne cherche pas à obtenir une prépondérance de localité, mais il désire que le peuple tout entier soit représenté dans l'administration, et il invite à son adhésion politique tous les citoyens de bonne foi, sans distinction d'origine.

3° Le parti whig, ayant devant lui, pour guide de conduite future, tous les principes de la constitution, tels qu'ils ont été interprétés par les hommes d'état les plus purs et les plus éminents de notre pays, et sanctionnés par l'approbation du peuple, ne trouve aucune nécessité d'ajouter à son adhésion politique à la constitution de nouvelles déclarations de principes, et il considère comme inopportun et inutile de soumettre à la convention actuelle aucune autre déclaration de principes que celle qui a été faite et publiée par la convention de 1848.

4° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

5° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

6° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

7° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

8° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

9° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

10° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

11° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

12° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

13° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

14° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

15° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

16° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

17° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

18° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

19° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

20° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

21° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

22° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

23° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

24° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

25° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

26° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

27° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

28° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

29° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

30° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

31° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

32° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

33° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

34° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

35° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

36° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

37° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

38° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

39° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

40° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

41° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

42° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

43° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

44° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

45° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

46° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

47° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

48° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

49° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

50° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

51° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

52° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

53° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

54° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

55° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

56° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

57° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

58° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

59° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

60° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

61° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

62° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

63° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

64° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

65° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

66° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

67° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

68° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

69° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

70° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

71° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

72° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

73° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

74° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

75° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

76° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

77° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

78° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

79° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

80° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

81° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

82° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

83° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

84° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

85° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

86° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

87° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

88° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

89° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

90° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

91° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

92° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

93° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

94° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

95° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

96° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

97° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

98° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

99° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

100° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

101° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

102° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

103° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

104° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de faire connaître à la convention actuelle son opinion sur les questions politiques qui ne sont pas importantes, qui ne sont pas sérieusement agitées dans le pays, et qui ne sont pas susceptibles d'être réglées par la législature ordinaire, ou par les autres départements du gouvernement fédéral.

105° Le parti whig, ayant foi dans la sagesse et la justice du peuple, ne croit pas nécessaire de